

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation :

3 avril 2023

Date d'affichage

3 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Etait absent excusé : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°41/2023 : PROJET DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Vu la délibération du 28 mars 2023, actant la mise en œuvre d'un terrain de football à proximité du Sell'Parc sous réserve de l'achat du terrain, et sollicitant Monsieur Le Maire pour établir un cahier des charges dans l'optique de recruter une maîtrise d'œuvre,

Monsieur Le Maire invite les élus à lancer le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la création du terrain de football synthétique.

Cette dépense d'investissement rentrera dans le cadre de l'article R2122-8 de la commande publique.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**VALIDE** le lancement de recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la création du terrain de football synthétique, moyennant le respect d'un cahier des charges détaillé,

-**INVITE** Monsieur Le Maire à réaliser ce lancement dans les meilleurs délais,

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

